

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

OBJET / GAIA : Impasse de la gendarmerie : intégration parcelles dans le domaine public.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 26 novembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 25

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despérés, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urrutu, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Yolande Huguenard, Mme Marie Aristizabal, adjointes, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Yolande Huguenard à Mme Eliane Aizpuru ; Mme Maria Aristizabal à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. Magis rappelle au Conseil municipal que la Commune a procédé, il y a quelques années, à des opérations d'aménagement de voirie.

Ainsi par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2012, du 4 mars 2013 et après enquête publique qui s'était déroulée du 21 janvier au 4 février 2013, les parcelles constituant la voie « Impasse de la gendarmerie » devaient passer dans le domaine public.

Cependant elles font toujours partie du domaine privé de la Commune.

Il convient de demander au service du Cadastre de les passer dans le domaine public communal, et, dans la mesure où les numéros de parcelles ont changé, le Conseil municipal doit redélibérer sur cette incorporation.

Le Conseil municipal, où l'exposé de M. Magis et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le passage dans le domaine public des parcelles constituant l'impasse de la gendarmerie à savoir :

Parcelles	Superficie
AX 347	287 m ²
AX 349	193 m ²
AX 351	474 m ²
AX 354	310 m ²
TOTAL	1 264 m²

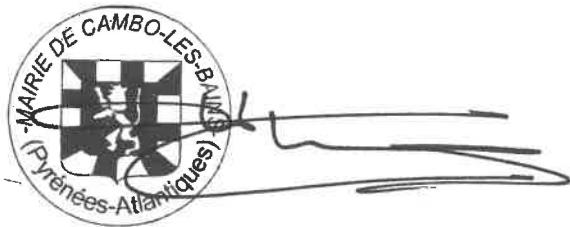
AUTORISE M. le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Joana LACARRA
Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza